

Le 15 décembre 1980  
2079

15 décembre 1980

Note au Conseil fédéral

CONFIDENTIEL

Conférence des Nations Unies sur la NamibieDépartement des affaires étrangères. Note du 15 décembre 1980  
(annexe)Conformément à la note du département des affaires étrangères,  
le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris acte, en l'approuvant, de la note du 15 décembre 1980  
adressée au Conseil fédéral, concernant la Conférence des Nations  
Unies sur la Namibie.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

SANTON

## LE CHEF

DU DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 15 décembre 1980

Note au Conseil fédéralConférence des Nations Unies  
sur la Namibie

1. Les Nations Unies ont décidé d'organiser du 7 - 14 janvier 1981 une conférence multipartite sur la Namibie pour autant que l'accord de principe de toutes les parties intéressées soit acquis. Du résultat de cette conférence dépendra la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'accession à l'indépendance de la Namibie.

Il était prévu que cette conférence aurait lieu à Maputo (Mozambique). Notre Observateur permanent auprès des Nations Unies à New York vient pourtant de nous informer que le lieu de conférence retenu pourrait être inacceptable pour certains participants. Dans ces conditions, M. B. Urquart, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et président désigné de la conférence, a demandé à titre strictement confidentiel à notre Observateur s'il y aurait une possibilité que la conférence siège en Suisse. Afin de permettre aux délégués de travailler dans un climat aussi serein que possible et à l'abri des sollicitations d'un grand centre tel que Genève, les Nations Unies penseraient à un lieu de conférence qui serait tout à la fois relativement isolé tout en étant proche des moyens de communications avec les capitales des participants. Les Nations Unies désireraient par ailleurs que les autorités suisses, pour favoriser les contacts personnels et informels entre délégués, examinent la possibilité d'organiser des excursions.

- 2 -

2. Selon les indications des Nations Unies la conférence comprendrait environ 200 personnes :

- les Nations Unies (présidence de la conférence)
- les six Etats dits "de première ligne" (Angola, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Botswana, Mozambique)
- les cinq Etats occidentaux qui sont les initiateurs du plan sur la Namibie (USA, Grande-Bretagne, France, RFA et Canada)
- la SWAPO
- l'Afrique du Sud. En ce qui concerne la représentation de la Namibie, la question n'est pas encore décidée. La SWAPO désire avoir pour interlocuteur l'Afrique du Sud alors que cette dernière entend faire représenter le territoire namibien par la "Demokratische Turnhalle Allianz" (DTA). De la solution de ce problème dépendra entre autres la question de savoir si la conférence sera finalement convoquée.

3. Les derniers développements dans la question de la Namibie.

Après que la discussion sur la fin de l'administration de l'Afrique du Sud sur la Namibie se fut poursuivie durant des années sans progresser, les cinq puissances occidentales, Canada, France, Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne et Etats-Unis d'Amérique, assumèrent une mission qui était à l'origine fondée sur leur qualité de membres du Conseil de sécurité. Elles proposèrent un régime transitoire pour mener la Namibie à l'indépendance. La République d'Afrique du Sud y donna son accord et accepta ainsi le principe même de l'indépendance du "Sud-Ouest africain", ainsi que le contrôle par l'ONU du processus d'accession à l'indépendance. Il restait à régler encore les modalités d'application de ce plan. Il y eut à cet égard bientôt matière à controverse, puisque l'Afrique du Sud soutenait l'Alliance de la "Turnhalle" de manière

- 3 -

à augmenter les chances de ce groupe lors des élections générales qui devaient être contrôlées par l'ONU et empêcher un succès de la SWAPO, mouvement politique qui dirige la guérilla depuis l'Angola. Finalement, les difficultés s'accrochèrent au sujet des bases de la SWAPO en territoire namibien et de l'importance des forces de l'ONU à affecter à la surveillance de la procédure de transition. Ces questions firent l'objet d'une conférence à Genève, du 12 au 15 novembre 1979, sans cependant aboutir à une solution.

La rapidité surprenante des développements survenus en Rhodésie-Zimbabwe a fait oublier quelque peu les problèmes de la Namibie, mais l'ONU persévéra dans ses efforts pour relancer la négociation sur cette question. Elle entretint des contacts suivis avec les parties concernées : soit, les adversaires directement impliqués, l'Afrique du Sud et la SWAPO, les cinq puissances occidentales déjà mentionnées, enfin, les "Etats du front" (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), auxquels fut ajouté le Nigéria en raison de son importance politique.

Un accord de principe, qui fut finalement atteint, permit de prévoir la réunion au début du mois de janvier 1981 d'une conférence à participation élargie, chargée de mettre en oeuvre le plan de l'ONU, soit un cessez-le-feu pour le mois de mars 1981 et l'indépendance de la Namibie pour la fin de la même année. Ce plan peut sembler trop optimiste, mais il a néanmoins permis, pour la première fois depuis bien longtemps, des progrès substantiels dans cette question.

De nombreux problèmes restent à résoudre, comme l'ordre du jour de la conférence, le mode de représentation de la Namibie et le lieu de réunion. Il serait évidemment regrettable que cette conférence soit remise en question parce que les parties n'auraient pas réussi à se mettre d'accord

- 4 -

sur ces modalités.

4. Nous sommes d'avis que si la Suisse était approchée officiellement à ce sujet par les Nations Unies elle devrait répondre positivement et ceci pour les raisons suivantes:

- la situation politique en Afrique australe en général et en Namibie en particulier reste très tendue. La Suisse a tout avantage à éviter que cette situation ne s'envenime avec toutes les conséquences que cela pourrait comporter. Il est donc dans son intérêt de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la solution pacifique des problèmes qui se posent dans cette partie du monde.
- le plan préconisé par les Nations Unies est la seule solution qui ait été acceptée à ce jour par toutes les parties en cause. La conférence pourrait contribuer à clarifier les divergences qui existent encore sur les modalités d'application de ce plan.
- un tel geste de la part de la Suisse s'inscrirait dans le cadre de notre politique traditionnelle en matière d'accueil de conférences internationales. Il serait également conforme à notre politique de collaboration avec les Nations Unies.
- Le principe de la conférence a été acceptée par toutes les parties intéressées. Dès lors en accueillant la conférence, la Suisse ne peut être accusée de prendre position pour l'une ou l'autre partie, ce qui serait contraire à sa politique de neutralité. Il convient d'ailleurs de relever que la conférence a été convoquée et qu'elle siégera sous la responsabilité des Nations Unies. Un éventuel échec de la conférence n'engagerait donc pas la Suisse.
- Du moment qu'il s'agit d'une conférence convoquée par les Nations Unies, ce sera en principe à l'organisation à en supporter les frais. Il conviendrait néanmoins que le Conseil fédéral décide d'offrir aux participants une

- 5 -

réception ou, comme le suggère l'ONU, des excursions.

5. Compte tenu de ce qui précède nous proposons que le Conseil fédéral, au cas où la conférence serait finalement convoquée et où il serait contacté officiellement par les Nations Unies, décide

- de donner une réponse positive aux Nations Unies
- de prendre à sa charge les frais de réceptions ou d'excursions organisées dans le cadre de la conférence.

Be sch l u s s  


Der Notiz vom 11. Dezember 1980 wird Kenntnis genommen.  
Es wird keine Erklärung abgegeben.

Auszug an:  
6 zum Vollzug

Pierre Aubert

Für getreuen Auszug,  
der Protokollführer:

